

HAVAS VOYAGES

Journée de solidarité 2019

VOUS ETES TRAVEL PLANNER AU SEIN D'UNE AGENCE « MIXTE »

Les agences mixtes bénéficieront du même traitement que les agences loisirs, à savoir le maintien de l'organisation habituellement mise en place lors du travail le samedi sur la partie loisirs ou avec un effectif d'au moins 50% au sein du pôle loisir(arrondi à l'entier inférieur).

La possibilité sera laissée au Travel Planner dit « Affaires » de venir travailler le jour de solidarité sur la base du volontariat.

Les horaires à pratiquer seront à définir avec le DR en charge de l'agence sans que ceux-ci ne puissent dépasser 7 heures de travail.

Les collaborateurs ne souhaitant pas travailler le lundi de Pentecôte pourront solliciter une dérogation auprès de leur responsable. Ces demandes seront étudiées, mais n'entraîneront pas automatiquement une acceptation. Ils pourront demander à prendre :

- un jour de congé
- ou un jour de RTT
- ou des heures supplémentaires de récupération avec un minima de 7 h.
- ou demander à ce que la journée de solidarité soit effectuée par étalement des heures entre le 11 juin et le 14 juillet sous la responsabilité et le suivi de leur responsable d'agence (RA)/manager.

L'arbitrage entre plusieurs demandes de dérogation se fera sur décision du responsable d'agence qui prendra en compte les critères suivants, par ordre de priorité :

- 1) Collaborateur en situation de RQTH et/ou collaborateurs ayant une personne handicapée à charge
- 2) Situation de famille (âge de l'enfant et/ou situation de garde)
- 3) Ancienneté
- 4) Conjoint travaillant dans l'entreprise